

JUSTICE POUR JEAN-MARIE RUPP

Nous exigeons l'autopsie HORS CHU SAINT ETIENNE et refusons l'inhumation



Monsieur Jean-Marie Rupp, âgé de 92 ans, est décédé à l'Hôpital de La Charité à Saint-Etienne dans des conditions suspectes.

LES FAITS

- Le 6 juin 2025, M. Rupp a subi une opération chirurgicale qualifiée de "non-critique".
- Il lui aurait été administré un produit anesthésique dont les risques sont reconnus comme "singulièrement élevés" et qui est "interdit à l'utilisation hors courte durée".
- L'administration de ce produit a provoqué une "cascade de complications systémiques", conduisant à son décès.
- La famille dénonce une "faute médicale grave" et une instruction pour "homicide involontaire" est en cours.

L'OBSTRUCTION

Le fils de M. Rupp, Martin Rupp, a officiellement demandé l'autopsie dans un IML indépendant du CHU de Saint-Etienne, du corps de son père, qu'il considère comme la "preuve matérielle de l'infraction".

Or, le corps médical du CHU de Saint-Etienne - juge et partie - non seulement s'opposerait à cet acte essentiel, mais souhaiterait "procéder à l'inhumation".

Nous considérons cette précipitation comme une tentative intolérable d'étouffer cette affaire et de faire disparaître les preuves.

AIDEZ-NOUS À OBTENIR LA VÉRITÉ !

Nous demandons instamment aux autorités judiciaires et hospitalières :

1. **L'AUTOPSIE IMMÉDIATE** hors CHU Saint-Etienne, telle que sollicitée par la famille.
2. **LE REFUS DE L'INHUMATION** tant que la vérité n'est pas établie.
3. Qu'une enquête rigoureuse pour **homicide involontaire** soit menée.

SIGNEZ LA PÉTITION !



Flashez ce code ou rendez-vous sur :

<https://www.memoire-justice-rupp.org/>

(Collectif Justice et Mémoire pour Jean-Marie Rupp)

Pétition adressée à la Procureure de la République de Saint-Etienne, au Juge d'Instruction et à la Direction de l'Hôpital de La Charité.